

Passeport vaccinal obligatoire dès le 1^{er} septembre | **Brossard contrôlera les accès à ses bâtiments récréatifs**

Brossard, le 26 août 2021 – À compter du 1^{er} septembre, en conformité avec les directives gouvernementales, toute personne âgée de 13 ans et plus devra présenter une preuve de vaccination, ainsi qu'une carte d'identité avec photo afin d'entrer dans les bâtiments récréatifs de la Ville de Brossard, incluant les parents et les accompagnateurs de jeunes participants.

Parmi les bâtiments récréatifs ciblés, on retrouve l'aréna Michel-Normandin, le complexe aquatique, le centre socioculturel Alphonse-Lepage, les chalets Radisson et Grand parc urbain, les cinq (5) centres communautaires et l'accès aux activités récréatives qui se déroulent dans l'une des écoles du territoire. La liste de tous les bâtiments visés par cette mesure peut être consultée à l'adresse brossard.ca/covid19.

Inscription aux activités à compter de ce samedi 28 août

À l'aube du début des inscriptions à la session d'activités d'automne, la Ville souhaite informer la population qu'elle appliquera cette directive gouvernementale avec rigueur et rappelle à celles et ceux qui ne sont pas encore pleinement vaccinés de le faire afin de pouvoir participer à une activité sportive, récréative ou culturelle offerte par la Ville ou l'un de ses organismes reconnus.

Pour consulter la programmation des activités d'automne et connaître les modalités d'inscription, visiter brossard.ca/activites.

Une combinaison gagnante : code QR + carte d'identité

Les Brossardoises et les Brossardois, comme l'ensemble de la population québécoise, peuvent télécharger la nouvelle application VaxiCode, déjà disponible sur l'App Store et, bientôt, sur Google Play. L'application permet de numériser le code QR déjà reçu à la suite de la seconde dose de vaccin, démontrant ainsi que la personne est adéquatement protégée et qu'elle pourra avoir accès à son activité récréative. Il est important de rappeler que les gens peuvent aussi apporter une preuve papier de leur code QR.

En plus du code QR, chacun devra présenter une carte d'identité avec photo, afin de corroborer son identité. Précisons enfin que les enfants de moins de 13 ans devront aussi présenter une preuve d'identité afin de confirmer leur âge et, par conséquent, leur exemption de la preuve vaccinale.

Bibliothèque : précisions liées à l'accès et service de soutien offert

À noter que l'accès à la bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage demeure libre, à l'exception du Fab Lab et de toute activité de groupe qui pourrait se tenir dans la salle d'animation. De plus, le personnel de la Bibliothèque sera en mesure de soutenir les citoyennes et les citoyens qui ont besoin d'aide pour imprimer leur preuve vaccinale ou encore les accompagner par téléphone.

Prévoyez vos déplacements

Veuillez noter que des délais peuvent être causés par cette nouvelle mesure de contrôle des accès. Il est donc recommandé d'arriver à l'avance à l'activité afin d'en profiter pleinement.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311

Vaccine Passport Mandatory from September 1 | **Brossard to Control Access to Recreational Buildings**

Brossard, August 26, 2021—Starting September 1, in compliance with the government's directives, anyone aged 13 or over will be required to present proof of vaccination, as well as a piece of photo ID, in order to enter recreational buildings in the Ville de Brossard. This also applies to parents or other individuals accompanying children participating in activities.

The recreational buildings covered by this restriction include Aréna Michel-Normandin, the aquatic complex, the Centre Socioculturel Alphonse-Lepage, the Radisson and Grand Parc Urbain chalets and the five (5) community centres, along with recreational activities taking place in any of the municipality's schools. To view the full list of buildings affected by this measure, go to brossard.ca/covid19.

Registration for Activities Starts Saturday, August 28

With registration for activities in the fall session set to begin, the city wishes to inform the public that the government's vaccine passport directive will be rigorously applied and encourages anyone who has not yet done so to get fully vaccinated so that they may take part in sporting, recreational or cultural activities offered by the Ville de Brossard or an organization recognized by it.

To consult the program of fall activities and find out about the registration process, visit brossard.ca/activites.

QR Code + ID = A Winning Combination

Brossard residents, like the rest of Quebec's population, may already download the new VaxiCode app from the App Store, and it will soon be available from Google Play. This app enables you to make a digital version of the QR code provided after receiving the second dose of the vaccine, which indicates that you are adequately protected and may access the recreational activity of your choice. It is important to remember that you may also present a printed version of your QR code at any time.

Along with your QR code, you will need to present a piece of photo ID in order to prove your identity. It should also be noted that children younger than 13 must also provide proof of their identity to confirm that they are exempt from presenting proof of vaccination based on their age.

Details Regarding Library Access and Support Services

The Brossard Georgette-Lepage library will remain accessible to the general public, except for the Fab Lab and any group activities held in the event room. What's more, library staff will be able to assist residents who need help printing their proof of vaccination or provide them with support by phone.

Plan Your Outings

Please note that the new access control measure may cause delays. It's therefore recommended that you arrive in advance of your activity's scheduled start time to ensure you will be able to take full advantage of it.

– 30 –

Source: Direction des Communications
Ville de Brossard
450-923-6311